

association
nationale
pour une chasse
écologiquement
responsable

ANCER



ANCER 1, rue de la Truite 78550 - HOUDAN <http://assoc.orange.fr/ancer/>

Charte de l'ANCER

Conscient des atteintes multiples dont sont victimes les biotopes et les espèces, le chasseur écologiquement responsable doit aujourd'hui plus que jamais, exercer sa passion en respectant le milieu naturel et s'intégrer à lui comme un de ses éléments.

Il doit notamment accepter la concurrence des autres prédateurs et considérer la bredouille comme étant un aléa normal de la chasse.

Il s'efforcera :

- De susciter une réflexion sur la nécessaire adaptation de la chasse aux réalités culturelles et sociologiques.
- D'encourager les pratiques compatibles avec la conservation et une gestion durable des espèces et des territoires.

A cette fin l'ANCER se donne pour mission de :

- Promouvoir l'abandon des pratiques qui font perdre son sens à la chasse et déshonorent les chasseurs : lâchers d'animaux de tir, repeuplements systématiques, nourrissage du grand gibier, chasses en enclos ainsi que tout ce qui contribue à artificialiser la chasse.
- Dénoncer toutes les dérives ou abus commis au nom de la chasse.
- Sensibiliser les chasseurs aux problèmes d'environnement pour les amener à mieux prendre conscience de la fragilité des milieux naturels et des espèces qui les occupent.
- Inciter les chasseurs à entreprendre ou à participer aux actions de conservation, de sauvegarde et de réhabilitation des habitats et de la faune sauvage et à cette fin collaborer avec toutes les associations qui œuvrent pour la protection de la nature.
- Militer pour une éducation continue des chasseurs et des responsables cynégétiques, non seulement aux techniques de chasse et à la sécurité mais également aux réalités écologiques.
- Inciter les chasseurs à développer leurs compétences plutôt que d'avoir recours à la technologie moderne lorsque son usage n'est destiné qu'à accroître le rendement de l'acte de chasse.
- Militer pour que soit substituée une gestion globale et durable de la faune, au classement actuel : espèces protégées, gibiers et nuisibles.
- Promouvoir la mise en place des plans de chasse quantitatifs et qualitatifs, pour gérer rationnellement toutes les espèces sédentaires.
- Participer au suivi de l'évolution des espèces migratrices à l'échelle de leur aire de répartition en collaboration avec tous les partenaires compétents. Militer pour la création d'outils de gestion et de suivi permettant d'adapter les prélèvements cynégétiques aux capacités des espèces.